

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE
ENVIRONNEMENTALE GRAND EST
14 RUE DU BATAILLON DE MARCHE N° 24
BP 81005/F
67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 20 novembre 2020

Objet : Déclaration de projet MackNeXT emportant mise en compatibilité du SCoTERS et du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg

Monsieur le Président,

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016, modifiant l'article R.104-21 du Code de l'urbanisme, et conformément à l'article R.104-25 du Code de l'urbanisme, vous nous avez fait parvenir en date du 22 octobre 2020 l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est sur le dossier de Déclaration de projet MackNeXT emportant mise en compatibilité du SCoTERS et du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'Eurométropole de Strasbourg a pris connaissance avec une grande attention de vos remarques et de vos recommandations, et souhaite vous apporter ses éléments de réponse.

Nous tenons à vous préciser qu'une étude de pré-diagnostic environnemental exhaustive (« Expertise faune/flore & zones humides »), mandatée par la société Mack International, a été réalisée par un bureau d'études spécialisé sur la période 2017-2020, sur l'ensemble du périmètre du projet. Celle-ci a ainsi permis au porteur de projet de disposer d'une connaissance fine des enjeux environnementaux présents sur le site et de les intégrer de la meilleure manière possible tout au long du développement de son projet.

Cette étude, contenant bon nombre de réponses de nature à répondre à vos interrogations, ne vous a, à ce stade, pas été communiquée dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale.

Nous avons bien relevé votre souhait de voir apporter des compléments d'informations sur les volets ci-dessous :

- les qualités environnementales du site et les impacts du projet sur ce dernier ;
- l'étude de solutions alternatives relatives au choix du site ;
- la compatibilité de la modification des documents d'urbanisme avec le SRADDET Grand Est.

.../...

Nous pouvons d'ores et déjà vous apporter les éléments de réponses suivants :

En matière d'environnement et d'écologie, nos études ont notamment porté sur un cycle complet d'investigations « faune et flore » et sur l'identification exhaustive des zones humides du site, dans une démarche itérative qui a guidé la conception du projet et la définition de son périmètre (aujourd'hui légèrement réduit par rapport au dossier qui vous a été soumis).

Le recensement des espèces protégées et leur caractérisation ont ainsi été réalisés de façon à identifier les impacts du projet sur ces dernières. Ces impacts sont également évités par la préservation de l'ensemble des boisements et du cours d'eau du Muehlgiesen.

La continuité écologique et la préservation de la biodiversité ont parallèlement été appréhendées et pleinement intégrées au projet.

La reconstitution des surfaces agricoles – et notamment les 1,14 ha d'agriculture biologique – a bien été prise en compte et sera précisée.

Le projet respectera en tous points le Plan de Prévention du risque inondation (PPRI) et s'inscrira dans une logique de minimisation de l'imperméabilisation des espaces aménagés et de préservation du milieu hydrique, notamment au niveau de la passerelle piétonne qui n'aura pas d'appui dans le lit du cours d'eau.

Enfin, la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a été constamment utilisée ; tout au long de la conception du projet, et doublée de mesures d'accompagnement volontaristes. L'évitement est au cœur de la démarche en ce qui concerne la préservation de la faune et de la flore.

Concernant l'étude de solutions alternatives relevant du choix du site d'implantation, une analyse approfondie a été menée au regard de l'ensemble des critères physiques, environnementaux et socio-économiques liés au projet.

Sur le champ de la compatibilité avec les règles du SRADDET Grand Est, le partenariat avec la Région Grand Est permettra de décliner au mieux les orientations stratégiques du schéma.

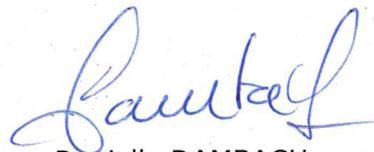
Tenant compte de vos observations et de vos recommandations et afin de garantir une information la plus claire et complète possible, nous souhaitons partager l'ensemble de ces précisions lors de la phase d'enquête publique. Ainsi, nous annexerons le présent courrier au dossier d'enquête publique ainsi que l'ensemble des études environnementales réalisées, l'étude comparative de solutions alternatives pour le choix du site, ainsi qu'une démonstration de la compatibilité des évolutions du SCoTERS et du PLU de l'Eurométropole avec les règles du SRADDET.

.../...

La présentation du projet sera également mise à jour à la lumière des études de conception architecturales et paysagères en cours, qui permettront de mieux appréhender les mesures d'évitement et d'accompagnement proposées par le porteur de projet.

Soucieux de répondre de façon satisfaisante à vos interrogations et vos préoccupations, nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Danielle DAMBACH
Présidente déléguée

